

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

17492 / 11586

ERREUR ! AUCUNE VARIABLE DE DOCUMENT FOURNIE.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération «Marseille - Aménagement de la rue des Catalans », la Métropole réalise l'aménagement de la portion de voie située entre les carrefours du boulevard Charles Livon et de l'avenue de la Corse. Il implique la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, la réorganisation des stationnements avec élargissement des trottoirs. Il est prévu d'aménager en complément, les rues de Suez, Papety, Aleman, Girardin et Charas (entre le boulevard Charles Livon et l'avenue de la Corse), avec un traitement très qualitatif de l'espace viaire.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 2 800 000 euros HT.

L'opération visée n°2018106400, a été créée pour un montant initial de 1 150 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 004-4244/18/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 14 décembre 2017. Par délibération n°VOI 005-5273/18/CM en date du 13 décembre 2018 du Conseil de la Métropole, celle-ci a été révisée à hauteur de 2 800 000,00 euros TTC. Enfin, la délibération n°VOI 004-5458/19/BM en date du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole est intervenue pour portée cette autorisation de programme à 4 000 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.